

---

## Programme de Formation

---

### La feuille de paie du bâtiment - Perfectionnement Niveau 2

#### Organisation

---

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

#### Contenu pédagogique

---



##### Objectifs pédagogiques

- Exécuter les actualisations de la paie du Bâtiment sur le bulletin de salaire
- Renforcer ses compétences et son expertise de la paie Bâtiment
- Calculer l'impact des nouvelles mesures sur les éléments de la paie Bâtiment
- Être force de solution et d'anticipation



##### Public visé

Assistante comptable, secrétaire d'artisans gérant la paye, gestionnaire de paie, comptable



##### Prérequis

Pratiquer la paye du bâtiment, régulièrement, être à l'aise avec les calculs de cotisations



##### Description

###### – CONVENTIONS COLLECTIVES

Identification des 3 conventions collectives statutaires du bâtiment

Synthèse des organismes : URSSAF, Caisse des congés payés et intempéries, PROBT, CONSTRUCTYS

###### – LA LOI PACTE

Conséquences sur le calcul de l'effectif

Tableau des seuils

Ce que prévoit la réglementation

MAJ Tableau des effectifs mensuel et annuel

###### – CONSTITUTION DES NOUVEAUX BULLETINS DE SALAIRE AVEC LES MODIFICATIONS

###### – APPRENTI OUVRIER – ETAM - CADRE

Base des cotisations – taux de cotisations

Rappel des mesures de réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires, forfaits jour, ....

Loi de financement de la Sécurité Sociales

Application de la DFS

Analyser les applications pratiques dans divers cas

Valider la mise en place des modifications issues du BOSS

###### – LES FRAIS PROFESSIONNELS

###### – LES PETITS DÉPLACEMENTS

Primes de transports, trajet, panier : évaluation et traitement en paie

Indemnité de transport et trajet et zones concentriques

Versement de l'indemnité repas



– **LES GRANDS DÉPLACEMENTS**

Notion de grand déplacement au regard du droit de la Sécurité sociale et des dispositions conventionnelles

- **TITRE RESTAURANT : VALEUR 2023 DES LIMITES D'EXONERATION**
- **LES AVANTAGES EN NATURE : VALEURS 2023 POUR L'ASSIETTE DE COTISATIONS**
- **RAPPEL DE LA MISE EN OEUVRE, DES REGLES ET DE L'APPLICATION DE LA DEDUCTION FORFAITAIRE SPECIFIQUE (DFS) : LE REGIME EN VIGUEUR**
- **TRAVAILLEURS HANDICAPES ET DECLARATION D'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES**
- **CONTRIBUTION A LA FORMATION ET TAXES D'APPRENTISSAGES EN 2023**
- **LES PLAFONDS SUR LA PERIODE DE PAIE**

Connaître le plafond de la sécurité sociale (T1 et T2)

Calculer le prorata du plafond en cas d'entrée et sortie en cours du mois, en cas d'absence du salarié non rémunérée (congés payés, autres absences...), des temps partiels

– **SYNTHESE DES NOUVELLES MESURES**

Identifier les points de contrôle et les sources d'erreur sur le bulletin de paie : les points de vigilance et ce qui change

**Les participants repartent avec les outils suivants :**

Tableau des effectifs

Trame bulletin détaillé

Tableau de contrôle de la régularisation générale des cotisations patronales

Tableau de contrôle de régularisation progressive des plafonds de sécurité sociales



**Modalités pédagogiques**

Méthode active et participative : apports d'information, de connaissances théoriques, échanges, débats, mise en situation sous forme de cas pratiques et d'exercices.



**Moyens et supports pédagogiques**

Documentation spécifique reprenant les éléments de la formation.



**Modalités d'évaluation et de suivi**

Evaluation des connaissances sous forme de questionnaire à l'entrée de la formation.

Evaluation des acquis en continu par des questions et exercices pratiques.



**Sanction**

Attestation de fin de formation



**Informations complémentaires**

**Nous vous remercions de bien vouloir venir muni d'un ordinateur portable.**



**Informations Accessibilité**

Référente handicap : Mme Héloïse DENIS : 06 61 01 43 43 – [denish@nelleaquitaine.ifrb.fr](mailto:denish@nelleaquitaine.ifrb.fr)

**Taux de satisfaction 2023 : 99 % des stagiaires ont été satisfaits de nos formations et de nos formateurs**

**Taux de réussite 2023 : 97 % des stagiaires ont atteint les objectifs des formations**